

*Article 21 du Règlement***LE FONDS DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE
DE L'OUEST****LE GRAND NOMBRE DE DEMANDES**

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Lorsque le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé le 4 août de cette année à Edmonton le programme de diversification de l'économie de l'Ouest, monsieur le Président, l'effet a été immédiat et des mieux accueillis. Un bureau central a été ouvert à Edmonton, et des bureaux provinciaux ont été établis à Winnipeg, à Saskatoon, et à Vancouver.

Ce qui caractérise surtout ce programme, c'est que les décisions concernant les programmes du gouvernement seront prises dans l'Ouest, à Edmonton notamment.

Les Canadiens de l'Ouest étaient enthousiasmés et ils ont répondu immédiatement. Au cours de la première semaine, le bureau d'Edmonton a reçu 1 500 demandes de renseignements, et jusqu'à maintenant quelque 400 formulaires de demandes lui ont été soumis. Les portes donnant accès à un ministère fédéral sont maintenant ouvertes aux Canadiens de l'Ouest. Mon bureau d'Edmonton-Est a lui aussi été inondé de demandes de renseignements et de demandes proprement dites.

Le ministre compétent est le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight), lui-même un Canadien de l'Ouest gagné à la cause de la diversification de l'économie de cette région.

Nous, dans l'Ouest, connaissons un regain d'optimisme à propos de l'engagement du gouvernement fédéral de favoriser la croissance et la diversification de notre économie et à propos du rôle de l'ouest du Canada dans la Confédération.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES**L'ADJUDICATION D'UN MARCHÉ RELATIF À L'ENREGISTREMENT SUR BANDE VIDÉO DE LA REMISE DES PRIX D'EXCELLENCE À L'ENTREPRISE**

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur une autre promesse que n'a pas tenue le gouvernement du premier ministre (M. Mulroney). Nous nous souvenons tous de ce qu'a dit l'ancien ministre des Approvisionnements et Services, le député de Halifax (M. McInnes), le 28 février 1986, lorsqu'il a annoncé le lancement du Programme des perspectives d'achat de l'Atlantique destiné à accroître les achats de biens et services du gouvernement fédéral auprès d'entreprises de la région de l'Atlantique.

Nous avons donc été fort étonnés d'apprendre que dernièrement on avait préféré une société de Toronto à trois sociétés très compétentes de la région de l'Atlantique, soit Points East Productions de Charlottetown, Skerrett Communications de Dartmouth et Sight and Sound Productions de Halifax, lors de l'adjudication d'un marché relatif à l'enregistrement sur bande vidéo de la remise des prix d'excellence à l'entreprise qui doit avoir lieu à Halifax le 22 septembre 1987.

Pire encore, nous avons appris également que les soumissionnaires de l'Atlantique n'avaient eu que trois jours pour rédiger

leur offre tandis que la société torontoise retenue connaissait à l'avance les détails du marché, semble-t-il. Cette décision va non seulement à l'encontre de la politique même du gouvernement à l'égard de la région de l'Atlantique, mais elle viole également les règles de base de l'équité.

Au nom de ces sociétés, j'exige que cet appel d'offres soit repris pour que des entreprises de l'Atlantique aient l'occasion de répondre aux besoins de l'Atlantique.

* * *

[Français]**L'ALPHABÉTISATION****LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT**

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Monsieur le Président, j'aimerais signaler aux députés de la Chambre que, hier, c'était la journée mondiale de l'alphabétisation. A cette occasion, le Secrétaire d'État (M. Crombie) a fait une déclaration à Toronto, mettant en évidence les mesures prises par le gouvernement fédéral pour donner suite à son engagement pris dans le discours du Trône concernant l'alphanétisation.

Le Secrétaire d'État a entrepris de vastes consultations à l'échelle du pays pour établir un partenariat national afin de consolider le soutien des initiatives de lutte contre l'analphabétisme au Canada. Les réactions manifestées lors de ces consultations ont abouti à la mise en œuvre d'un plan d'action qui est déjà en voie d'exécution.

Premièrement, pour s'assurer que la question de l'alphanétisation demeure l'une des priorités nationales, un secrétariat national de l'alphanétisation a été établi au sein du Secrétariat d'État, et un conseil national d'alphanétisation sera nommé pour conseiller le gouvernement sur les grandes questions reliées à ce sujet. En outre, des fonds de développement seront consentis aux principaux groupes communautaires et des subventions de recherche seront versées à ces organismes nationaux.

Deuxièmement, la coopération fédérale, provinciale et territoriale s'avère essentielle à l'atteinte de résultats concrets dans la lutte contre l'analphabétisme. Au cours des semaines qui viennent, le Secrétaire d'État annoncera, conjointement avec ses collègues des provinces, des projets précis à cet égard.

Troisièmement, dans ce domaine, le Canada doit continuer à être un chef de file sur la scène internationale. Cet automne, l'Assemblée générale des Nations Unies étudiera une proposition visant à désigner 1990 année internationale d'alphanétisation. Le Canada donnera tout son appui à cette proposition.

Quatrièmement, étant donné qu'il nous faut compter sur un appui soutenu de la part des gouvernements, des organisations bénévoles, des syndicats et du secteur privé, le Secrétaire d'État parrainera en 1988 un colloque national sur l'alphanétisation.

Monsieur le Président, toutes ces initiatives veulent donner suite aux engagements du gouvernement fédéral ainsi qu'à l'engagement personnel du Secrétaire d'État, concernant le problème de l'analphabétisme au Canada . . .